CARBON

CRITÈRES D'ACHATS DE PRODUITS ET SERVICES (usage interne)

Nous avons défini des principes généraux pour orienter les décisions d'achat et évaluer les alternatives en matière de produits et de services. Pour chaque principe, une liste de questions a été établie afin de faciliter l'analyse des besoins et d'appuyer les décisions d'approvisionnement. Le meilleur achat étant celui que nous ne faisons pas.

Cependant, étant donné la diversité des services et des types d'achats effectués par CARBON, l'applicabilité, la faisabilité ou la pertinence de ces principes peut varier. Ils sont avant tout conçus pour guider notre processus d'achat.

Sur cette base, lors de l'analyse des offres, un critère relatif à la durabilité sera systématiquement intégré, en complément des critères habituels tels que le prix, le délai et la qualité.

Nécessité

- L'achat de ce bien/service est-il la seule alternative pour satisfaire le besoin ?
- N'existe-t-il pas d'alternative plus durable pour satisfaire le besoin ?
- Le besoin peut-il être satisfait en louant ou en partageant ce produit/service plutôt qu'en l'achetant ?
- La quantité commandée est-elle nécessaire ou peut-elle être réduite tout en répondant à la demande ?

Durabilité

- Le produit peut-il être utilisé pour autre chose après son achat et son utilisation initiale ?
- Le matériau de ce produit est-il le plus durable par rapport aux autres marques et/ou options ?
- Le produit est-il conçu pour minimiser les déchets lors de son utilisation et de son fonctionnement ?
- Le produit maximise-t-il l'efficacité énergétique ?
- Le produit est-il réutilisable, recyclable ou biodégradable (en éléments non nocifs) ?
- Le produit peut-il être éliminé de manière écologique ?

Fabrication

- Ce produit a-t-il été fabriqué avec le moins d'impact environnemental par rapport à d'autres marques ou à des produits équivalents ?
- Des formes d'énergie renouvelable ont-elles été utilisées pour produire le produit ?
- Le produit est-il fabriqué à partir de matériaux recyclés ?
- Le fournisseur utilise-t-il des formes d'énergie renouvelables ou met-il en œuvre des opérations d'économie énergie ?

Déchets

- L'emballage est-il minimal ou inexistant ?
- L'emballage est-il réutilisable, recyclable, biodégradable ou peut-il être renvoyé au fournisseur ?

Règlementation

- Le producteur respecte-t-il toutes les lois et réglementations environnementales ?
- L'entreprise productrice a-t-elle un bon historique de responsabilité environnementale et sociale ?
- Le fournisseur utilise-t-il une certification tierce ou peut-il vérifier en interne la nature durable de ses produits et opérations ?
- Le produit peut-il être obtenu auprès d'une source locale ou de fournisseurs existants ?

Ancrage régional des fournisseurs

En cohérence avec sa mission d'investisseur régional et son objectif de développement économique du territoire, CARBON favorise, lorsque cela est possible et pertinent, le recours à des fournisseurs de biens et de services implantés dans sa région d'intervention.

À cette fin, CARBON recense et suit annuellement la part de ses fournisseurs et de ses dépenses d'achats réalisées auprès d'entreprises locales ou régionales.

CARBON se fixe un objectif annuel de part de ses dépenses d'achats réalisées auprès de fournisseurs locaux ou régionaux. Cet objectif est défini et revu périodiquement par la Direction en fonction de la structure des achats et de la disponibilité des prestataires sur le territoire. Son évolution fait l'objet d'un suivi annuel.

Achats matériels et prise en compte des impacts environnementaux

Pour toute décision d'achat considérée comme matérielle, CARBON évalue, préalablement à la décision lorsque cela est raisonnablement possible, les impacts environnementaux réels et potentiels associés à l'achat et aux principales alternatives envisagées.

Afin de tenir compte de la nature des activités de CARBON et du niveau de ses dépenses, le caractère matériel d'un achat est apprécié au regard de son montant, de sa durée ou récurrence et de la nature de ses impacts environnementaux potentiels.

Au minimum, les trois décisions d'achat les plus matérielles de chaque exercice font l'objet de cette analyse. Si moins de trois achats dépassent le seuil financier de référence, les achats les plus significatifs de l'exercice sont également analysés afin de couvrir trois décisions, lorsque trois décisions d'achat ont effectivement été prises durant l'exercice.

L'analyse est documentée au moyen du tableau ci-dessous et conservée avec les éléments relatifs à la décision d'achat.

Objet de l'achat	
Fournisseur	
Montant estimé / engagé	
Date / responsable	

CARBON

Élément analysé	Évaluation / commentaires
Fournisseur régional (Oui / Non)	
Impact environnemental (Faible / Moyen / Élevé)	
Principaux impacts environnementaux réels ou potentiels	
Éléments favorables / mesures de réduction de l'impact	

L'évaluation Faible / Moyen / Élevé est une appréciation simple et qualitative. Elle porte sur les impacts pertinents compte tenu de la nature de l'achat : consommation d'énergie et de ressources, émissions et transport, matériaux, déchets et fin de vie, ainsi que les pratiques environnementales du fournisseur.

Niveau	Règle simple	Exemples / indices
FAIBLE	Impact limité ou clairement maîtrisé par rapport aux alternatives disponibles.	Service principalement immatériel ; peu de déplacements ; matériel durable/réparable ; faible consommation d'énergie ; déchets limités ; fournisseur apportant des garanties environnementales pertinentes.
MOYEN	Impact environnemental identifiable, mais modéré ou partiellement maîtrisé.	Déplacements réguliers ; consommation d'énergie ou de matières ; renouvellement de matériel ; emballages/déchets ; informations environnementales du fournisseur incomplètes ; alternative plus durable possible mais avec contraintes.
ÉLEVÉ	Impact significatif, durable ou difficilement réversible, ou nettement supérieur à une alternative raisonnable.	Forte consommation d'énergie ou de matières ; nombreux déplacements/transport ; matériel à durée de vie courte ; déchets importants ; absence de solution de réemploi/recyclage ; fournisseur sans mesures environnementales alors qu'une alternative plus durable existe.